Proposition de décret en vue d’améliorer et d’encourager l’intégration au sein des classes de l’ordinaire.

***Développements.***

L’intégration est un projet permettant à des enfants ayant besoin d’une aide particulière à suivre des cours dans une classe ordinaire.

L’intégration est un sujet que notre classe connait bien car nous le vivons depuis deux ans maintenant avec l’un de nos camarades qui suit les cours avec nous alors qu’il a des séquelles suite à un accident de la route.

L’intégration est enrichissante pour tout le monde : l’enfant intégré continue à vivre une vie « normale » entouré par ses amis, ses camarades apprennent la tolérance, la patience et le respect de la différence.

***Article 1 :***

Afin de favoriser l’intégration au sein de la classe, il est important que les enseignants, les accueillant(e)s et les camarades de classe soient tolérants vis-à-vis de l’enfant intégré, s’adaptent à ses capacités.

***Article 2 :***

Il est conseillé de mettre en place un parrainage de l’enfant différent par un de ses camarades de classe. Cette méthode peut concerner également d’autres élèves, varier selon les matières.

***Article 3 :***

Le matériel devant être adapté à l’enfant intégré pour coller avec ses besoins et ses capacités, une liste devrait être créée reprenant les ressources (magasins de matériel spécialisé, sites internet, livres, …). Ce listing serait trié selon les types de difficultés (types d’enseignement spécialisés)

***Article 4 :***

Il faut augmenter l’attrait pour cette formule par une meilleure information de ce projet auprès des parents et des enseignants.

***Signatures.***

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Wassim Ameur | Mathéo Annet | Inés Barrio Herrezuelo | Antoine Bartiaux | Pauline Bartiaux |
| Lise-Marie Bodet | Eliot Collignon | Alrigue Duriau | Damien Heneaux | Viktor Hennericy |
| Juliette Mignon | Clara Neufcour | Arnaud Parizel | Angèle Plennevaux | Clément Poncin |
| Enzo Robinet | Noa Aymain | Matthias Modard | Esther Gielon | Pauline Simon |

Instituteur titulaire : Michaël Burnet

